

## **Taxe Poids lourd en Alsace : l'Union TLF conteste l'étude d'impact économique et rappelle sa ferme opposition**

L'Union TLF, membre actif du collectif pour la compétitivité de l'économie alsacienne (CCEA), conteste, sur le fond et sur la forme, l'étude d'impact économique de la taxe poids lourd alsacienne RPASS présentée ce lundi 9 septembre par Frédéric Bierry, Président de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). L'Union TLF rappelle sa ferme opposition à cette taxe qui serait un coup porté à la compétitivité des transporteurs français et à l'économie alsacienne.

### **Une étude orientée sans concertation préalable**

Sur la forme, l'Union TLF regrette vivement que cette étude, au lieu de servir de base à une discussion ouverte sur les enjeux économiques liés à l'instauration d'une nouvelle taxe, semble avoir été conçue pour légitimer sa mise en œuvre rapide. Cette démarche est contraire à l'esprit de concertation et de dialogue qui devrait prévaloir sur une question d'une telle importance pour l'économie régionale.

Le calendrier imposé par la Collectivité Européenne d'Alsace est particulièrement préoccupant : les membres du CCEA ont été invités à fournir leurs observations sur l'étude pour le 7 octobre, en vue d'un vote du principe de la mise en œuvre de la taxe lors de la plénière du 21 octobre 2024. Une telle précipitation ne permet pas de prendre en compte les remarques et interrogations des parties prenantes, ni d'évaluer sérieusement l'impact d'une telle mesure.

### **Un impact économique largement sous-estimé**

Sur le fond, l'Union TLF constate que l'étude sous-estime gravement l'impact économique de la taxe. La méthode de calcul adoptée, centrée sur les coûts de transport final vers les consommateurs, néglige les effets réels sur la logistique de production, élément central pour les entreprises alsaciennes. De plus, le rapport contient de nombreuses informations erronées ou manifestement orientées pour parvenir à une conclusion prédéfinie.

Par exemple, les chiffres concernant le transit interrogent. Selon l'étude, le taux de transit passerait de 7 % en 2021 à 51 % en 2024, une augmentation basée sur un tronçon de seulement 15 km entre Sélestat et Logersheim. Cette estimation trompeuse repose sur la confusion entre camions immatriculés à l'étranger et camions réellement en transit. Une telle erreur révèle une méconnaissance flagrante de la réalité du secteur du transport et de l'économie en général, ce qui est inacceptable.

### **Un impact dévastateur pour les transporteurs alsaciens et pour l'économie locale**

Enfin, l'Union TLF alerte sur l'impact disproportionné que cette taxe aurait sur les transporteurs alsaciens, avec une réduction de 12,6 %\* de leur marge nette, soit pour beaucoup, l'équivalent de leur résultat d'exploitation. Une telle mesure pourrait mettre en péril la viabilité même de



---

nombreuses entreprises locales, alors que le secteur transport et logistique connaît une vague inédite de défaillances depuis 1990 ([voir le communiqué de l'Union TLF du 30/08/24](#)).

Les producteurs industriels, les commerçants et les consommateurs alsaciens seront les premières victimes, et non les poids lourds étrangers comme faussement estimé par le CeA. Rappelons que 93 % des camions circulant en Alsace desservent l'économie locale. Une telle mesure affecterait la compétitivité et l'attractivité d'un territoire qui s'affiche comme un champion de l'exportation.

*« L'Union TLF rappelle sa ferme opposition au projet de R-Pass. Elle demande instamment à la Collectivité Européenne d'Alsace de reconsidérer sa position, de rouvrir le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, et d'engager une véritable concertation sur l'opportunité et les modalités de mise en œuvre de cette taxe. »*

**Marie Breton, déléguée régionale TLF Est**

\*source : CeA

**À propos de l'Union TLF :** <https://www.e-tlf.com>

L'Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France (Union TLF) est l'organisation professionnelle représentant l'ensemble des métiers de la chaîne du transport et de la logistique.

Les entreprises adhérentes de l'Union TLF interviennent dans l'ensemble de l'organisation des flux de marchandises : transport routier de marchandises, messagerie, logistique, livraison urbaine et transport léger, multimodal (ferroviaire, fluvial), location de véhicules industriels, transport maritime, aérien et représentants en douane avec TLF Overseas.

Les adhérents de l'Union TLF représentent près d'un tiers des salariés de la branche (32,47 %), soit plus de 200 000 salariés.

